

Sumac, vinaigrier

Rhus typhina L. (Famille: *Anacardiaceae*, Anacardiacées)

Synonymes: *Rhus hirta*, Fausse massette

Introduit comme plante ornementale du continent nord-américain, cet arbre naturalisé peut localement former des populations denses et menacer la végétation indigène.

Le vinaigrier appartient à la liste des **organismes exotiques envahissants interdits** selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911).

Rhus typhina L.

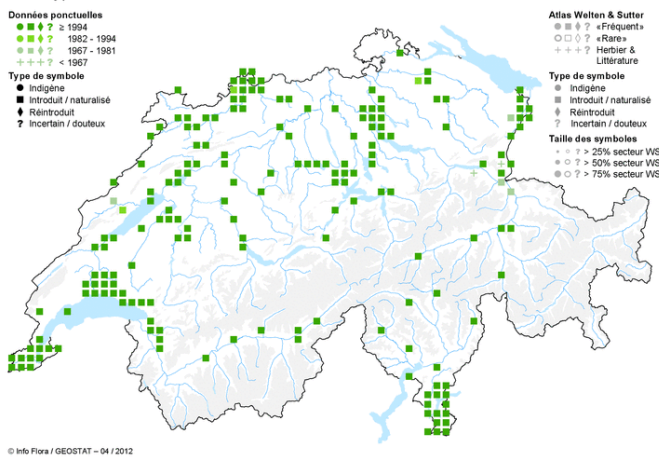


Photo: S. Rometsch

Caractéristiques et reproduction

Arbre ou arbuste atteignant 5–8 m de haut. Ses feuilles alternes, composées-imparipennées ont une longueur de 30 à 50 cm et deviennent rouge à l'automne, les 11 à 31 folioles qui les composent sont dentées. Les fleurs verdâtres sont réunies en inflorescences formant des panicules pyramidales dressées. La floraison s'étend de juin à juillet. Les rameaux sont recouverts de poils soyeux purpurins qui les font ressembler à une ramure de cerf.

Confusions possibles

On confond fréquemment le sumac avec l'ailante (*Ailanthus altissima*), autre plante exotique envahissante mais qui a des fleurs blanc-jaunâtre, des feuilles de 40-90 cm de long avec 9-25 folioles entières (et non dentées!). De plus l'ailante dégage une odeur désagréable.

Milieux

Le sumac croît sur des stations de pleine lumière, ses exigences en substances nutritives et en humidité du sol sont moyennes. Il est donc particulièrement concurrentiel sur des sols légers, perméables, modérément humides à secs et bien exposés au soleil.

Répartition

En dehors de sa répartition naturelle à l'est des Etats-Unis, le sumac est répandu dans le sud-ouest de l'Europe et dans certaines régions d'Amérique du Nord (Canada). En Suisse, c'est au Tessin qu'il est le plus fréquent et qu'il commence à poser des problèmes.

Dangers

Dans les années 1960 et 1970, le sumac a été régulièrement planté dans les parcs et les jardins publics en villes. Suite à divers travaux et déplacements de terre, des jeunes pousses ont été transportées dans les agglomérations et les régions voisines. Aujourd'hui cette espèce est interdite à la vente.

Nature: le sumac produit une importante quantité de pousses à partir de ses racines, il se répand donc efficacement en formant des fourrés denses qui menacent les espèces indigènes.

Santé: toutes les parties du sumac, mais plus particulièrement le latex, sont légèrement toxiques et peuvent entraîner des problèmes gastriques en cas d'absorption de grandes quantités. Le latex peut également provoquer des inflammations ou irritations de la peau ou des yeux.

Prévention et lutte

Depuis 2008, il est interdit selon ODE de vendre ou de planter le sumac dans les parcs et jardins. Si cette espèce est déjà présente dans votre jardin, il est primordial d'éviter son expansion en coupant les fleurs fanées avant la formation des fruits et en arrachant les éventuels rejets. Afin d'éviter tout risque de contamination il est fortement déconseillé de mettre les déchets de plantes, y compris les racines et tiges, sur son compost de jardin. Seul un compostage professionnel avec phase d'hygiénisation thermophile ou une méthanisation thermophile peut être conseillé, sinon reste l'incinération avec les déchets ménagers.

Une lutte mal planifiée peut s'avérer contreproductive car à chaque fois qu'on le scie, l'arbre produit rapidement de nouveaux rejets à partir de la souche. Il faut donc arracher les rejets jusqu'à épuisement de l'arbre. La lutte chimique peut être une option, pour cela il est conseillé de s'entourer d'un professionnel. Des contrôles et des interventions complémentaires sont nécessaires pendant plusieurs années. Limiter l'expansion du sumac en semant des espèces indigènes couvrantes sur les terres infestées et sur les sols nus avoisinants.

Où annoncer, où se renseigner ?

Pour qu'une surveillance rapprochée et une lutte soient possibles, il est important d'annoncer les stations d'une néophyte envahissante. Les services cantonaux de protection de la nature, voire les communes concernées récoltent généralement ces informations. Suivant l'emplacement de la station d'autres services sont concernés par l'information, comme par exemple le service des routes et les CFF, les services de l'agriculture, des forêts ou encore des eaux. Vous pouvez également remplir le bordereau de saisie d'Info Flora (www.infoflora.ch), et auprès d'Info Flora vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires (sibyl.rometsch@infoflora.ch).

La détermination de l'espèce peut poser quelques problèmes. En cas de doute, vous pouvez consulter l'ouvrage suivant: Flora Helvetica avec clé de détermination (de LAUBER & WAGNER; éditions Haupt, Berne). Vous pouvez également envoyer une photo digitale ou un exemplaire séché (feuilles, rameau avec fleurs et/ou fruits) - entre deux feuilles de buvard en indiquant où vous l'avez trouvée - à S. Rometsch, Info Flora, c/o Botanischer Garten, Altenbergrain 21, 3013 Bern, (sibyl.rometsch@infoflora.ch).

Pour plus d'informations:

http://dnr.wi.gov/invasives/fact/sumac_stag.htm

<http://www3.interscience.wiley.com/cgi-bin/fulltext/119424785/PDFSTART>

Roth L., Dauderer, M. & Kormann, K. , 1994, *Giftpflanzen-Pflanzengifte*. Nikol, Hamburg.

Espèce apparentée

Rhus radicans (synonyme *Toxicodendron radicans*): espèce nord-américaine signalée en Italie, lianescente ou rampante, provoque des irritations de la peau. Potentiellement une future néophyte envahissante dans notre pays et nocive pour la santé.